



Reconnaissance

« Territoires Engagés pour la Nature »

Provence-Alpes-Côte d’Azur

2027-2030

Mode d’emploi et formulaire de candidature

(à remplir en ligne sur l’outil “Démarches numériques” après une pré-inscription obligatoire)



Edition 2027

Date limite : 31 janvier 2027



Qu'est-ce que TEN en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Contexte et enjeux

L'initiative « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) a pour objectif de **faire émerger, développer, valoriser et reconnaître des plans d'actions en faveur de la biodiversité**¹.

C'est une action territorialisée, à l'échelle des collectivités, qui répond à la mesure 29 de la **stratégie nationale biodiversité 2030** : « Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation »

TEN est animé en région sous la gouvernance **d'un collectif régional** composé de : la Région Sud, cheffe de file en matière de biodiversité, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL], la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt [DRAAF], la Direction Interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité [OFB] et l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement [ARBE]. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives et les défis régionaux identifiés collectivement dans la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur (2025-2035)** ².

TEN a pour ambition d'impulser une dynamique de prise en compte et de préservation de la biodiversité dans les projets de territoires des collectivités, en s'inscrivant dans la durée et dans une démarche de progrès.

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle nous rend des services inestimables : de l'alimentation aux loisirs, de la santé à la formation des sols, de la pollinisation à la régulation de la qualité de l'air et des événements climatiques extrêmes. Elle est indispensable au bien-être de l'Homme et à sa survie. Sa dégradation nous impacte directement en dégradant les nombreux services qu'elle nous rend gratuitement au quotidien. Les principales causes d'érosion de la biodiversité sont connues³.

- Les changements d'usages des sols et la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers,
- La surexploitation des ressources naturelles et de certains organismes (augmentation des prélèvements en eau, la surexploitation d'espèces sauvages, la surpêche, la déforestation, le braconnage, ...),
- Les pollutions de l'eau, des sols, de l'air d'origine domestique, industrielle et agricole (les particules fines, les gaz à effet de serre, les pesticides, les produits phytopharmaceutiques, les métaux lourds, et les matériaux non dégradables comme les plastiques) mais aussi les pollutions lumineuses ou sonores dégradent les écosystèmes terrestres et aquatiques,
- Le changement climatique à l'œuvre à l'échelle planétaire se traduit en région, par une hausse des températures moyennes annuelles depuis les années soixante, une intensification des fortes précipitations et une augmentation de la fréquence des épisodes méditerranéens qui dégradent la biodiversité,
- Le territoire régional reste sensible aux invasions biologiques via l'arrivée volontaire ou involontaire d'espèces animales ou végétales dont certaines concurrencent les espèces locales et impactent les habitats naturels. 143 espèces végétales et 120 espèces animales sont définies comme exotiques envahissantes en 2024 en région.

Avec le dispositif TEN, il s'agit de faire émerger des solutions propres aux territoires répondant à leurs enjeux en matière de biodiversité et de contribuer à réduire les pressions qui s'exercent sur celle-ci.

¹ Pour en savoir plus : [Guide "Comment réaliser son plan local biodiversité ? »](#)

² <https://www.arbe-region sud.org/28250-strategie-regionale-pour-la-biodiversite-2025-2035-de-provence-alpes-cote-dazur.html>

³ Pour en savoir plus : <https://www.arbe-region sud.org/28248-la-biodiversite-en-region.html>

Une opportunité pour le territoire

L'engagement dans la démarche TEN vous permet **pour 3 ans** de :

- Faire **un état des lieux** des actions réalisées en faveur de la biodiversité sur votre territoire,
- Créer du dialogue entre les différents services et plus largement les acteurs ou parties prenantes du territoire,
- **Formaliser votre projet biodiversité et un programme d'actions** réaliste et concret, adapté au territoire pour renforcer votre engagement en faveur de la préservation, de la restauration et de la reconquête de la biodiversité,
- Bénéficier d'un **accompagnement de l'ARBE** de la candidature à la réalisation de vos actions. A ce titre, il est fortement conseillé de se rapprocher également de partenaires locaux qui pourraient vous aider sur ces volets (associations, parc naturel régional, parc national, etc.)
- Intégrer le club des engagés afin de **bénéficier des ressources** des partenaires nationaux et régionaux, d'outils mutualisés et du partage d'expériences,
- Participer à des événements organisés par l'ARBE pour **acquérir des connaissances et compétences** supplémentaires sur la biodiversité,
- **Bénéficier d'une reconnaissance nationale et régionale de cet engagement** (cérémonie de remise de la reconnaissance, tampon TEN attestant de l'engagement, visibilité de votre collectivité sur les sites internet régionaux et nationaux, fiches retours d'expériences ...)

L'attribution de la reconnaissance TEN n'ouvre pas droit à des financements spécifiques directs pour la réalisation des projets. Toutefois, les lauréats auront montré leur volonté de progresser et ainsi arboreront des pré-requis positifs et favorables pour l'examen de leurs demandes de subventions, notamment auprès du collectif régional et des partenaires de l'ARBE.

Conditions de participation et modalités de sélection

Qui peut participer ?

La participation à TEN est ouverte à toutes les communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (à l'exception des collectivités déjà reconnues TEN depuis moins de 3 ans). **Toutes les collectivités, quels que soient leur taille, leurs moyens, leur niveau initial de prise en compte de la biodiversité, peuvent candidater.**

Quel projet est recherché ?

Le projet attendu dans le cadre de la candidature doit permettre de préserver, restaurer, reconquérir et valoriser la biodiversité dans une approche intégrée et globale. C'est la **démarche de progrès** portée par la collectivité qui est recherchée. Les candidats doivent formaliser un plan d'actions et les engager dans les 3 ans du cycle de reconnaissance selon les **8 principes fondamentaux et partagés** suivant :

1. S'engager sur des actions portées ou soutenues par sa collectivité, qui soit **cohérentes, proportionnelles, additionnelles** (au-delà de la loi), avec un impact positif et respectant les politiques publiques locales, régionales et nationales,
2. Intégrer la biodiversité dans l'ensemble des actions relevant de leurs compétences, de façon **transversale**, en vue de la protection, de la préservation et de la restauration de la biodiversité et des ressources naturelles,
3. S'inscrire dans une **démarche de progrès**, visant à améliorer leurs pratiques existantes et porter des actions favorables à la biodiversité,
4. Contextualiser le plan d'actions à partir d'un **état des lieux et de l'analyse des enjeux** biodiversité (données

naturalistes, scientifiques et techniques) au regard du changement climatique et du besoin d'adaptation aux conséquences de celui-ci et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,

5. **Porter politiquement** sa candidature au programme "Territoires engagés pour la nature",
6. **Mobiliser les ressources** et établir les partenariats locaux pour soutenir leurs actions et en assurer le suivi,
7. **Participer au partage et à la valorisation** des réalisations, profitant du réseau des collectivités engagées,
8. Chercher à associer les acteurs du territoire et la population.

Le comité de sélection sera particulièrement attentif à la clarté et à la cohérence du projet global de la collectivité en matière de biodiversité. Il évaluera **la dynamique générale de la collectivité en faveur de la biodiversité et la réponse aux enjeux locaux identifiés.**

Il sera demandé de présenter votre projet global et de détailler 2 à 6 fiches actions selon la taille de votre collectivité répondant à minima à 2 ambitions.

Le périmètre des actions attendues est défini par un cadre de référence régional présentant 8 ambitions et 29 engagements. Le comité de sélection sera particulièrement attentif à certains engagements qui sont identifiés dans le tableau par 13 cases colorées.



Cadre de référence régional "Territoire Engagé pour la Nature" - Tableau de synthèse des ambitions et des engagements

Ambition SUPRA :							
Formaliser un état des lieux des connaissances et des actions / Réaliser un plan, un schéma ou une stratégie sur la biodiversité / Se doter de moyens de pilotage et d'animation de cette stratégie							
Ambition 1	Ambition 2	Ambition 3	Ambition 4	Ambition 5	Ambition 6	Ambition 7	Ambition 8
Développer la connaissance de la biodiversité sur mon territoire	Intégrer la biodiversité dans mes démarches de planification	Aménager avec la biodiversité	Développer une gestion écologique et un suivi des espaces publics végétalisés	Développer des programmes et des actions de gestion, de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces	Gérer les ressources naturelles en faveur de la biodiversité	Développer les partenariats et mobiliser l'ensemble des acteurs pour préserver la biodiversité	Développer des programmes d'information et de sensibilisation à la biodiversité
ENG 1 – Réaliser un ou des diagnostics (écologiques) du territoire ou d'une partie de son territoire	ENG 1 – Prendre des mesures de préservation, restauration, reconquête de la biodiversité dans la planification territoriale (OAP, emplacements réservés, EBC, arbres remarquables...)	ENG 1 – Mettre en place des actions en faveur de la biodiversité pour les projets d'aménagement, de rénovation et de construction portés ou soutenus par la collectivité	ENG 1 – Formaliser une démarche structurante de gestion écologique de tout ou une partie de ses espaces verts	ENG 1 – Mettre en œuvre des programmes de conservation et de gestion des habitats naturels (terrestres, littoraux, aquatiques) et des espèces (ordinaires, protégées, menacées, indicatrices du fonctionnement écologique des milieux)	ENG 1 – Préserver la biodiversité dans l'exploitation des milieux forestiers communaux (charte, certification, modalités de gestion sylvoicole, libre évolution, débordage à cheval)	ENG 1 – Associer et consulter les différents acteurs dans la mise en œuvre de mesures de préservation, de reconquête ou de restauration de la biodiversité	ENG 1 – Formaliser une stratégie d'éducation à l'environnement qui prenne en compte la biodiversité
ENG 2 – Réaliser un diagnostic (trames écologiques (verte et bleue) et des études complémentaires sur les continuités écologiques (trame noire, turquoise, brune, blanche...)	ENG 2 – Mobiliser les outils pour préserver ou reconquérir la biodiversité (de préservation du patrimoine naturel)	ENG 2 – S'engager dans des démarches de labellisation et/ou de certification de biodiversité/aménagement	ENG 2 – Mettre en place des actions qui participent à la préservation de la biodiversité dans la gestion des espaces végétalisés (végétalisation, fauchage soigné, pollinisateurs, entretien...)	ENG 2 – Mettre en œuvre ou soutenir des projets portant sur la diversité cultivée et les races animales régionales (vergiers et potagers conservatoires, protection des espèces ou sous-espèces ou variétés en voie de disparition)	ENG 2 – Mener des actions favorables à la biodiversité sur les territoires agricoles communaux	ENG 2 – Inciter les acteurs privés (bailleurs sociaux, aménageurs, entreprises, exploitants agricoles, professionnels du tourisme, commerçants) et associatifs de mon territoire à mener des actions pour préserver, reconquérir ou restaurer la biodiversité	ENG 2 – Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation à la biodiversité
ENG 3 – Mettre en œuvre des programmes de suivi et d'observations naturalistes sur la durée impliquant ses agents	ENG 3 – Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans mes différents plans et stratégies (Agenda 21, Plan climat, contrat de ville...)	ENG 3 – Favoriser l'infiltration et la gestion alternative des eaux pluviales dans les aménagements	ENG 3 – Stopper l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires, engrais chimiques) dans la gestion des espaces végétalisés publics	ENG 3 – Lutter contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	ENG 3 – Encourager des pratiques de gestion favorable à la biodiversité auprès des exploitations agricoles sylvicoles ou horticoles sur son territoire (Mesure agroenvironnementales, agroforesterie, agriculture biologique...)	ENG 3 – Former les différents services de ma commune et mes élus aux enjeux et actions de préservation de la biodiversité	ENG 3 – Se doter ou soutenir la création d'équipements ou de lieux pédagogiques tournés vers les questions de biodiversité
				ENG 4 – Réduire les pollutions (pollution lumineuse, pollution plastique, déchets sauvages) et les risques	ENG 4 – Mettre en place des actions d'économie d'eau sur les espaces publics	ENG 4 – Communiquer sur ma démarche et mes actions, développer le transfert d'expérience et le partage d'expertise à l'extérieur de ma collectivité	ENG 4 – Associer mes habitants dans des processus participatifs (collecte de données naturalistes, chertier participatif, permis de végétaliser...)
						ENG 5 – Mettre en place une gouvernance associant les habitants sur le sujet de la biodiversité	
Lors du renouvellement de votre candidature, le comité de sélection sera attentif à la mise en œuvre des tris engagements "sola".							
- ARBE Nov 2026							

trouvez le tableau détaillé des ambitions et des engagements sur le site de l'ARBE : <https://www.arbe-regionsud.org/1409-reconnaissance-territoire-engage-pour-la-nature.html>

Vous

La candidature **est à renseigner en ligne sur le site « démarches numériques »** en deux étapes :

- (<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/pre-inscription-ten-2027-2030>)

impliquant des élus, des agents des différents services, ainsi que des partenaires locaux.

Il est par exemple recommandé, pour les collectivités localisées dans un parc naturel régional ou un parc national, de solliciter celui-ci pour un accompagnement technique lors du remplissage du formulaire. Des associations, fédérations d'acteurs, syndicats de rivières ou encore les délégations territoriales d'agences de l'état et des collectivités supra-territoriales peuvent, également être des appuis.

Date limite de réception des candidatures : 31 janvier 2027

La décision de la collectivité, de candidater à TEN et de s'engager à mettre en œuvre les actions mises en avant, devra faire l'objet d'une délibération du conseil.

La délibération peut être envoyée deux mois après la clôture des candidatures soit jusqu'en mars 2027.

Formulaire de candidature

Bien que la reconnaissance TEN cible des démarches d'engagement vers l'avenir, il est important que le candidat valorise également ce qui est déjà fait. Le formulaire propose donc 4 parties à renseigner :

- La présentation de la collectivité et son contexte,
- Le recensement des pratiques actuelles et actions déjà réalisées par la collectivité,
- La présentation du projet pour la biodiversité,
- La présentation des fiches actions à réaliser.

Partie A : Présentation de votre collectivité et son contexte

La première partie se compose d'éléments permettant de **mieux connaître votre collectivité, comprendre son contexte et ses évolutions.**

Partie B : Vos pratiques actuelles

Cette seconde partie **permet de faire l'état de vos pratiques actuelles.** Elle se compose d'une série de questions permettant d'aborder tous les aspects de préservation, restauration ou reconquête de la biodiversité. Elle est structurée autour des 8 ambitions (cf. cadre de référence régional ci-dessus).

Partie C : Présentation de votre projet pour la biodiversité

Cette partie permet de **présenter votre projet pour préserver, restaurer, reconquérir et valoriser la biodiversité de votre territoire.**

Nous vous invitons à :

- **Présenter les principaux enjeux** de biodiversité de votre territoire,
- **Décrire de façon synthétique votre projet global** pour la biodiversité.

Partie D : Présentation des fiches actions pour les 3 ans à venir

Cette quatrième partie permet de détailler, parmi votre programme d'actions à venir, **2 à 6 fiches actions selon la taille de votre collectivité.** Les fiches actions devront répondre à **minima à 2 ambitions, sachant qu'une action peut répondre à plusieurs ambitions.**

- Pour les collectivités de moins de 2000 habitants : 2 à 6 actions
- Pour les collectivités entre 2000 habitants et 10 000 habitants : 3 à 6 actions
- Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants : 4 à 6 actions

Pour rappel, le tableau détaillé des 8 ambitions et des 29 engagements constitue le périmètre de TEN, permettant d'identifier les types d'actions éligibles à la reconnaissance TEN.

Dispositif d'évaluation et de sélection pour la reconnaissance

Les dossiers présentés seront évalués par un **comité de sélection régional** constitué :

- du collectif régional composé de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, des services de l'Etat en région (DREAL, DRAAF), de la Direction Interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité [OFB] et de l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement [ARBE],
- et de partenaires institutionnels et techniques composés de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse [AE RMC], des agences d'urbanisme, des Parcs Naturels Régionaux, des Parcs Nationaux, du Comité Régional du Tourisme [CRT], des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement [CAUE], du Centre d'Etude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement [CEREMA], de l'Union Régionale des Centres Permanents d'Education à l'Environnement [URCPIE], de la Ligue de la Protection des Oiseaux [LPO], du Conservatoire des espaces naturels de Provence [CEN]...

Le comité de sélection régional pourra s'adjoindre le concours d'experts si nécessaire. Il se réserve le droit de vérifier la véracité des informations communiquées par les collectivités participantes, en sollicitant notamment des structures locales ou encore de demander des justificatifs complémentaires permettant de vérifier les éléments annoncés dans le formulaire de candidature. **Le comité de sélection régional se réserve également le droit d'écarter la candidature d'une collectivité dont l'action serait manifestement incompatible avec l'objectif du dispositif.**

Aucune participation financière d'aucune sorte ne sera demandée aux collectivités participantes.

La reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » sera décernée à l'issue de cette sélection régionale sur la base de la présentation du projet de la collectivité et des fiches actions (parties C et D du questionnaire).

Les collectivités qui seront reconnues « Territoire Engagé pour la Nature », s'engagent à participer à la dynamique de réseau proposé par le dispositif TEN.

Au bout des trois ans, la collectivité aura la possibilité de se réengager dans le dispositif. Dans le processus de reconduction, plusieurs étapes seront obligatoires :

- un bilan-évaluation,
- une rencontre avec les membres du jury (présence à minima des référents technique et politique de TEN au sein de la collectivité candidate et du responsable des services techniques) avec une visite si la collectivité le souhaite,
- la formalisation d'une nouvelle candidature de renouvellement avec le remplissage d'un formulaire « allégé » de candidature présentant votre projet et détaillant de 2 à 6 fiches actions, selon la taille de la collectivité.

Veillez à préparer et stocker les documents ou liens internet utilisés pour répondre au questionnaire : documents d'urbanisme, chartes, plans d'aménagement, plans de gestion, etc.

Utilisation des données du questionnaire

Concours « Capitale Française de la Biodiversité »

Le formulaire « Territoire Engagé pour la Nature » s'inscrit en complémentarité avec le concours « Capitale Française de la Biodiversité » qui privilégie chaque année une entrée thématique. Le concours « Capitale française de la Biodiversité » permet de **valoriser des actions exemplaires déjà réalisées par votre collectivité**. La présentation de votre collectivité et l'évaluation de vos pratiques (Parties A et B) sont communes aux deux dispositifs pour faciliter les candidatures et articuler les deux démarches.

Pour les collectivités intéressées, à participer au concours « Capitale Française de la Biodiversité », le règlement, les modalités du concours et le formulaire de candidature sont disponibles sur : <https://www.capitale-biodiversite.fr/le-questionnaire>

Informations pratiques et Renseignements complémentaires

L'enregistrement du questionnaire se fait de façon automatique au fur et à mesure de son renseignement. Vous pouvez y revenir en plusieurs fois. Vous avez la possibilité d'associer plusieurs rédacteurs au renseignement du formulaire en cliquant sur « inviter une personne à modifier ce dossier » en haut à droite du formulaire.

Les participants autorisent les organisateurs et leurs partenaires à utiliser les informations et documents communiqués dans le formulaire afin de promouvoir l'initiative "Territoires Engagés pour la Nature" mais aussi faire connaître et diffuser les bonnes pratiques. Si vous ne souhaitez pas, recevoir des informations sous forme de newsletters sur le thème de la biodiversité et/ou en lien avec le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature », merci de nous en informer par mail aux contacts ci-dessous.

Les référents TEN de la collectivité, élus et agents, acceptent de figurer dans un annuaire des correspondants TEN à l'usage exclusif des services du collectif régional et des collectivités reconnues TEN.

Les collectivités qui souhaitent avoir des informations complémentaires sur le dispositif peuvent aller sur <https://www.arbe-regionsud.org/1409-reconnaissance-territoire-engage-pour-la-nature> ou contacter l'ARBE.

N'hésitez pas à vous rapprocher des animateurs du dispositif pour un conseil sur votre dossier.

Contact Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement

Stéphanie GARRIDO / Thomas FOUREST

Tel : 04.42.90.90.54 / 04.42.90.90.66

Mail : ville-nature@arbe-regionsud.org

PARTIE A – PRESENTATION DE VOTRE COLLECTIVITE ET SON CONTEXTE

VOTRE COLLECTIVITE

Nom de la collectivité :

Nom du/de la président(e) ou du maire :

Adresse / Code postal / Ville :

Département :

Site internet de la collectivité :

Code INSEE (Code Officiel Géographique) :

La collectivité candidate est :

une commune

une intercommunalité

Pour les communes, précisez le nom de l'intercommunalité :

Pour les intercommunalités, précisez le nombre de communes concernées :

Pour les intercommunalités, précisez le type d'EPCI :

une communauté de communes

une communauté d'agglomération

une communauté urbaine

une métropole

Logo : à joindre (obligatoire)

Délibération de la collectivité : à joindre (Un exemple de délibération est proposé dans le formulaire de candidature dans l'outil « démarche numérique »). La délibération peut être envoyé deux mois après la clôture des candidatures soit jusqu'en mars 2027 à l'adresse ville-nature@arbe-regionsud.org

Nombre d'agents au total :

Ratio d'agents techniques sur la totalité des agents

Organigramme : à joindre

Quelle compétence administrative et réglementaire votre collectivité exerce-t-elle ? (économie, agriculture, espaces verts, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau potable, assainissement, urbanisme, ...).

Pour chacune de vos réponses, précisez si la compétence est exercée en propre ou par délégation. Si délégation, préciser également la structure concernée. Merci de préciser le lien entre ses compétences et la biodiversité

Nom/Prénom et délégation de l' élu(e) principalement en charge de la biodiversité :

Contact (téléphone et courriel) :

Les réponses au questionnaire ont été coordonnées par :

Interlocuteur (Nom/Prénom) :

Fonction :

Contact (téléphone et courriel) :

Vous pouvez indiquer les noms, courriel des collaborateurs et élus à ajouter au listing d'envoi des informations, actualités et club des engagés TEN (service urbanisme, espaces verts, développement économique, ...)

Comment avez-vous connu le dispositif TEN ?

DESCRIPTION DE VOTRE TERRITOIRE : ETAT DES LIEUX

Pouvez-vous présenter en quelques lignes votre territoire en explicitant les points suivants : est-il plutôt rural, urbain, péri-urbain ? Et quels types de paysages, et de milieux naturels le composent ?

Votre collectivité comprend-elle des espaces naturels remarquables, protégés ou gérés⁴ (Natura 2000, arrêté de protection de biotope, Réserve Naturelle Nationale, Réserve Naturelle Régionale, Site du Conservatoire du Littoral, Espace Naturel Sensible, Aires marines protégées, ZNIEFF, etc.) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui précisez lesquels (nom, type, surface concernée) ?

Si oui, précisez les principaux engagements en lien avec la biodiversité pris par la collectivité dans le cadre du/des plans de gestion ?

Votre collectivité fait-elle partie d'un territoire classé de Parc (Parc National, Parc Naturel Régional) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui précisez lequel et précisez les principaux engagements en lien avec la biodiversité pris par la collectivité dans le cadre de la charte du parc ou du plan du parc ?

4. Guide sur les outils de protection du patrimoine naturel régional : <https://www.arbe-regionsud.org/55754-les-outils-de-protection-du-patrimoine-naturel-provence-alpes-cote-dazur.html?parentId=6312>
<https://www.geoportail.gouv.fr/>

Base Territoriale Régionale Aménagement Environnement Provence Alpes Côte d'Azur [BATRAME] : <https://batrame-paca.fr/>

PARTIE B – VOS PRATIQUES ACTUELLES

AMBITION 1 : DEVELOPPER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE SUR MON TERRITOIRE

1. Votre collectivité a-t-elle réalisé un ou des inventaires naturalistes (espèces/habitats) sur tout ou partie de son territoire ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez sous quelle forme ?

(Synthèse des données existantes ; Etude 4 saisons ; Diagnostic écologique ; Atlas de la Biodiversité Communale ou intercommunale⁵)

Si oui, précisez, la ou les dates de réalisation et pour quels types de projets (PLU, projet d'aménagement, plan de gestion sur un site, ...) ?

Merci de nous transmettre le ou les document(s)

Si oui, précisez sur quels taxons ou habitats (insectes, oiseaux, mammifères, mollusques, vers de terre, zones humides, trames de vieux bois) ?

Si oui, avez-vous mis en place des indicateurs de suivi de la biodiversité ? Précisez, lesquels :

2. Votre collectivité a-t-elle réalisé un inventaire de votre patrimoine arboré en zone urbaine ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez, dans quels objectifs et pour quels projets. Merci de nous transmettre les document(s)

3. Votre collectivité a-t-elle identifié ses trames écologiques présentes sur son territoire (trame verte⁶, bleue, noire, brune⁷, turquoise⁸, blanche⁹, ...) ?

- ☐ Non

5. <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/atlas-biodiversite-communale> ;
<https://ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

6 <https://www.trameverteetbleue.fr/>

7 La Trame brune est constituée par l'ensemble tridimensionnel des éléments biotiques et abiotiques constituant des sols permettant d'assurer les fonctions et continuités écologiques nécessaires aux organismes réalisant tout ou partie leur cycle de vie dans la pédosphère. https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/3_jet_nouvelletrames_2023_vincent.pdf

8 Définition : La trame turquoise correspond aux espaces naturels secs associés aux cours d'eau ou aux zones humides. Ces espaces sont propices au déplacement de certaines espèces qui peuvent être aquatiques ou inféodées aux zones humides pendant une partie de leur cycle de vie. La trame turquoise correspond aux espaces où la trame verte et la trame bleue interagissent très fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la circulation des espèces. Sources: Agence de l'Eau RMC.

9 Trame blanche pollution sonore

Oui

Si oui, précisez quelles actions mettez-vous en œuvre pour les conserver/ restaurer/ préserver ?

4. Votre collectivité met-elle en œuvre un programme de suivi et d'observation naturaliste de la biodiversité impliquant ses agents de manière active (Protocole Papillons Gestionnaires [PROPAGE] ¹⁰ ou Suivi de la flore des Prairies urbaines [FLORILEGES] ¹¹ ou Diversité acoustique des forêts [SONOSYLVA] ¹²) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez le programme de suivi, le nombre d'agents concernés et leur implication :

10. Protocole d'observation des papillons pour les gestionnaires d'espaces verts (PROPAGE) : <http://www.vigienature.fr/fr/propage>

11. Suivi de la flore des prairies urbaines par les gestionnaires d'espaces verts : <http://www.vigienature.fr/fr/florileges>

12 Connaître les paysages sonores des forêts : [Sonosylva | Vigie-Nature](#)

AMBITION 2 : INTEGRER LA BIODIVERSITE DANS MES DEMARCHES DE PLANIFICATION

5. Quelle est votre vision passée et à venir de l'artificialisation de votre territoire ?

6. Quelles mesures de la planification territoriale votre collectivité mobilise-t-elle pour préserver, restaurer ou reconquérir la biodiversité¹³ ? (les zonages, les emplacements réservés et servitudes, les espaces boisés classés, les éléments à protéger pour motifs écologiques qu'ils soient linéaires, ponctuels ou surfaciques, les OAP, le règlement écrit, la ZAP, ...)

Précisez :

7. Quels outils¹⁴ de préservation du patrimoine naturel, votre collectivité mobilise-t-elle ?

- ☐ Outils de protection réglementaire (arrêté de protection de biotope, réserve naturelle nationale et régionale, site classé, Zone Agricole Protégée (ZAP), Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN), ...).

Précisez cette coche :

- ☐ Outils de protection foncière (droit de préemption, site du conservatoire du littoral, site du conservatoire des espaces naturels, espaces naturels sensibles,...)

Précisez cette coche :

- ☐ Outils contractuels (contrat, charte de PNR, convention : Obligation réelle environnementale¹⁵, Opération grand site, ...)

Précisez cette coche :

- ☐ Autres

Précisez cette coche :

¹³ PLUI et Biodiversité : concilier nature et aménagement : <https://www.arbe-regionsud.org/7864-plui-et-biodiversite-concilier-nature-et-amenagement.html?parentId=6312>

¹⁴ Guide sur les outils de protection du patrimoine naturel régional : <https://www.arbe-regionsud.org/55754-les-outils-de-protection-du-patrimoine-naturel-provence-alpes-cote-dazur.html?parentId=6312>

¹⁵ Obligations réelles environnementales (ORE) : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>

8. Y-a-t-il sur votre territoire du foncier concerné par des mesures compensatoires liées à des atteintes à la biodiversité ?

☐ Non

☐ Oui

Si oui, avez-vous une stratégie de protection sur le long terme de ces terrains

Précisez :

9. La collectivité (ou votre intercommunalité) a-t-elle intégrée les enjeux de préservation de la biodiversité dans différents plans et stratégies et comment ? (démarche territoriale de DD¹⁶, territoire durable une COP d'avance¹⁷, Plan climat - PCAET, contrat de relance¹⁸, contrat de ville¹⁹, petites villes de demain, ...)

¹⁶ <https://www.agenda-2030.fr/>

¹⁷ <https://www.arbe-regionsud.org/1401-label-territoire-durable-une-cop-davance.html>

¹⁸ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

¹⁹ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>

AMBITION 3 : AMENAGER AVEC LA BIODIVERSITE

10. Quelles actions en faveur de la biodiversité votre collectivité a-t-elle mis en place dans les projets d'aménagement²⁰, de rénovation et de construction qu'elle porte ou qu'elle soutient²¹ (quartier, lotissement, zone ou parc d'activité, bâtiment, zone de loisir, place de village, parking, cours d'école, voirie...) ?

Précisez pour l'ensemble des cases cochées ce qui a été fait et dans quel(s) projet(s) d'aménagement ?

- ☐ Réalisation de diagnostics écologiques préalables à l'aménagement dans le but de prendre en compte l'existant ? Si oui pour quels aménagements ?

- ☐ Préservation des continuités écologiques (intégration de mon aménagement dans une approche trame verte, bleu, noire ; clôtures perméables...), précisez :

- ☐ Préservation des sols (conservation et réutilisation de la terre locale, construction sur pieux, structure autoportée, etc.), précisez :

- ☐ Prise en compte du végétal dans mon aménagement (prise en compte de l'existant, végétalisation des façades des bâtiments, végétalisation des toitures des bâtiments, jardin cultivé, prairie naturelle, espaces végétalisés...), précisez :

- ☐ Prise en compte de la faune dans mon aménagement (Préservation des zones de nidification, mise en défend de zones de quiétude pour la faune sauvage, aménagements de gîtes, nichoirs, ...) précisez :

- ☐ Prise en compte de l'eau dans mon aménagement (Infiltration et gestion alternative des eaux pluviales : infiltration à la parcelle, noues paysagères, arbres de pluies, structures réservoirs, bassins d'orage en parc ou zone humide, tranchées drainantes, toitures végétalisées, parkings perméables, désimperméabilisation de certaines portions artificialisées, traitement des effluents (eaux grises) par phyto-épuration)

- ☐ Autres, précisez :

²⁰ Conseils et ressources pour intégrer la biodiversité et l'eau dans les aménagements- Site ARBE : <https://www.arbe-regionsud.org/28050-amenager-avec-la-biodiversite-et-leau.html>

²⁰ Vidéo "Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature" : <https://www.arbe-regionsud.org/48214-video-amenager-nos-villes-et-villages-avec-leau-et-la-nature.html?parentId=28051>

11. Votre collectivité a-t-elle labellisée ou certifiée les projets d'aménagement, de rénovation et de construction qu'elle porte ou qu'elle soutient (quartiers, lotissements, zones ou parcs d'activités, bâtiments, ports, ...) ?

☐ Non

☐ Oui

Si oui, précisez, le label/certification et la dimension biodiversité : Bâtiment Durable Méditerranéen, Label Effinature²², Label Biodiversity²³, Label EcoQuartiers²⁴, Labellisation ou certification Parcs d'activités (Parc +, Iso 14001, charte de qualité du Vaucluse, ...), Certification Ports propres²⁵ (Port engagé, port certifié, port propre actif en biodiversité, certification européenne port propre, ...) et labellisation Pavillon bleu.

²² <https://irice.fr/>

²³ <http://cibi-biodiversity.com/>

²⁴ <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

²⁵ <https://www.ports-propres.org/>

AMBITION 4 : DEVELOPPER UNE GESTION ECOLOGIQUE ET UN SUIVI DES ESPACES PUBLICS VEGETALISES

12. Votre collectivité est-elle engagée dans une démarche structurante de gestion écologique²⁶ de tout ou une partie de ses espaces publics végétalisés ? *Les espaces gérés par la collectivité (en régie ou en sous-traitance) correspondent à l'ensemble des espaces publics tels que les parcs et jardins, cimetières²⁷, terrains de sport²⁸, voirie et espaces verts d'accompagnement de voies, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés, campings, arbres d'alignement, établissements horticoles, jardins familiaux ou partagés, etc ? (Plan de gestion différenciée, Fiche de suivi et d'entretien, Charte de l'arbre, Label Ecojardin, Oasis Nature, Refuge LPO, ...)*

- ☐ Non
☐ Oui

Si, oui préciser laquelle ou lesquelles et joindre les documents

13. Votre collectivité met elle en œuvre des actions favorables à la biodiversité dans la conception, l'aménagement et l'entretien de ses espaces publics végétalisés ? (Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres mort sur pied, préservation des zones en friche ou refuge, développer la végétation étagée, favoriser la végétation spontanée, plantes mellifères, utilisation de végétaux indigènes²⁹, création de mares, maintien de bois mort au sol, maintien de laisse de mer sur le littoral, utilisation de compost produits localement, ...).

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez

14. Quelles sont les pratiques de la collectivité concernant l'usage des produits phytosanitaires (ou phytopharmaceutiques), des produits de biocontrôle ainsi que des engrais chimiques pour l'entretien des espaces publics végétalisés dont elle a la gestion (en régie ou en prestation)³⁰ ?

Merci de nous fournir la liste exacte des produits utilisés (numéro d'AMM) et de préciser les espaces traités ainsi que leur fréquence.

²⁶ La gestion écologique consiste à mettre en œuvre des pratiques d'entretien et de gestion favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers. (eau, sol, faune-flore achats matériels et engins, formations) : <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/guide-de-gestion-ecologique-des-espaces-collectifs-publics-et-prives/>
https://www.label-ecojardin.fr/sites/ecojardin/files/2026-04/ref_ecojardin_vf.pdf

²⁷ Voir le guide de conception et gestion écologiques des cimetières : <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/conception-et-gestion-ecologique-des-cimetieres>

²⁸ Terrains de sport : https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/640/vers_le_zero_phyto_des_terrains_de_sport_en_pelouse_naturelle_demarche_globale_et_gestion_integrale
²⁹ <https://www.arbe-regionsud.org/32157-plantons-local.html>

³⁰ La plateforme EcophytoPro : <https://www.ecophyto-pro.fr/>

AMBITION 5 : DEVELOPPER DES PROGRAMMES ET DES ACTIONS DE GESTION, DE CONSERVATION OU DE RESTAURATION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

15. Votre collectivité participe-t-elle ou gère-t-elle des programmes d'actions en faveur de la protection et de la restauration d'habitats naturels³¹ terrestres, littoraux ou aquatiques (forêts, marais, zones humides et tourbières, dunes, plages, falaises et grottes, garrigues, landes, prairies, milieux marins, etc.) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez-le ou les habitats naturels concernés et les actions mises en œuvre (ilots de senescence, réouverture de milieux, mise en défens, renaturation de berges dégradées, suppression de seuil, gestion durable des banquettes de posidonies, zone de mouillage et d'équipement léger...) ?

Si oui, un suivi scientifique est-il assuré ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez pour chaque habitat concerné, la ou les structures scientifiques ou associatives d'appui :

Si oui, les agents de la collectivité participe-t-il à ce type de programme ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez en quelques lignes leur implication :

16. Votre collectivité met-elle en place des actions en faveur d'espèces ordinaires, protégées³², menacées ou indicatrices du fonctionnement écologique des milieux (ex : protection des gîtes à chiroptères, aménagement de clochers d'église pour la nidification de la Chouette effraie, protection des nids d'hirondelles lors de rénovation de bâtiments, limitation du dérangement...) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez les espèces ou groupes d'espèces concernés et les actions mises en œuvre ?

Si oui, un suivi scientifique est-il assuré ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez pour chaque espèce ou groupe d'espèces concerné, la ou les structures scientifiques ou associatives d'appui :

³¹ Réglementation sur la restauration des écosystèmes dégradés : <https://www.ecologie.gouv.fr/dossiers/restaurer-nature>

³² Listes espèces protégées : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-especes-r166.html>

Si oui, les agents de la collectivité participe-t-il à ce type de programme ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez en quelques lignes leur implication :

17. Votre collectivité encourage-t-elle des projets portant sur la diversité cultivée (vergers, potagers et vignobles conservatoires, protection des espèces ou sous-espèces ou variétés en voie de disparition) et les races animales régionales (ovines, équines, caprines, bovines, ...) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez le caractère conservatoire du projet :

18. Avez-vous identifié sur votre territoire des populations d'espèces végétales³³ ou animales³⁴ envahissantes qu'elles soient exotiques³⁵ ou non ?

- ☐ Non
☐ Non concerné
☐ Oui

Si oui, précisez, quelles espèces et quelles mesures de gestion ont été mises en place :

Hormis les éventuelles opérations d'arrachage ou d'éradication ou de régulation, un plan de prévention et de gestion à long terme a-t-il été établi (décloisonnement, désaménagement, renaturation, diversification de la palette végétale, pâturage, etc.) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez quelles mesures ? :

19. Votre collectivité met-elle en œuvre des mesures d'extinction³⁶ de tout ou partie de son territoire pour réduire la pollution lumineuse^{37,38} (allumage et extinction synchronisé des éclairages, labellisation ville et village étoilé³⁹, ...) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez lesquelles (période, périmètre...) en précisant les liens avec la biodiversité et le lien avec un éventuel diagnostic trame noire :

³³ Stratégie régionale des espèces végétales exotiques envahissantes : [2025 – Stratégie EVEC PACA et plan d'actions 2025-2034.pdf](#)

³⁴ Stratégie régionale des espèces animales exotiques envahissantes : <https://www.arbe-regionsud.org/46961-les-especes-exotiques-envahissantes-en-region-sud-provence-alpes-cote-dazur.html>

³⁵ Plateforme d'informations, de ressources et d'échanges sur les espèces végétales exotiques envahissantes : <https://invmed.fr/src/home/index.php>

³⁶ Fiche indicateur Etat des lieux 2024 : [Gestion de l'éclairage public nocturne des communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

³⁷ Fiche sur la réduction de l'éclairage nocturne : <https://www.arbe-regionsud.org/57125-reduction-de-leclairage-nocturne.html?parentId=54767>

³⁸ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pollution-lumineuse>

³⁹ <https://www.anpcen.fr/>

20. Votre collectivité mène-t-elle des actions pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets sur les espaces de nature ?

- ☐ Non
☐ Non concerné
☐ Oui,

Si oui, précisez lesquelles ? :

21. Votre collectivité met elle en œuvre des actions pour réduire les pollutions plastique sur son territoire (arrêt du bâchage plastique et du bâchage dit compostables ou biosourcés dans les aménagements végétalisés, filet de récupération au niveau des avaloirs, opération de ramassage en bords de rivières, campagne de sensibilisation sur les impacts des déchets abandonnés en montagne auprès des touristes, communication sur les espaces sans tabac⁴⁰, etc) ?

- ☐ Non
☐ Non concerné
☐ Oui,

Si oui, précisez lesquelles ? :

Si oui, avez-vous signé la charte zéro plastique⁴¹ ?

- ☐ Non
☐ Oui

22. Votre collectivité mène-t-elle des actions favorables à la biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage⁴² sur ces espaces publics ?

- ☐ Non
☐ Non concerné
☐ Oui,

Si oui, précisez lesquelles ? :

⁴⁰ Espaces sans tabac » <https://www.info.gouv.fr/actualite/interdiction-de-fumer-de-nouveaux-lieux-concernes-cet-ete>

⁴¹ Charte régionale ZDP : <https://www.arbe-regionsud.org/1375-2-chartes-zero-dechet-plastique.html#anchor147544>

⁴² <https://agriculture.gouv.fr/un-guide-technique-sur-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old>

AMBITION 6 : GERER LES RESSOURCES NATURELLES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

23. Votre collectivité mène-t-elle des actions de préservation de la biodiversité dans l'exploitation de ses milieux forestiers (forêt communale) ?

- ☐ Non concerné (pas de milieux à gérer)
- ☐ Non
- ☐ Oui

Si oui, précisez comment (Statut forestier ; Partenariats ; Type de gestion durable ; Certification FSC, PEFC, Calendrier et modalités de gestion sylvicole ...) et quelles actions sont mises en place (répartition entre surface exploitée et surface en libre évolution ; Préservation de gîtes ; Lien entre biodiversité et obligations légales de Débroussaillage⁴³ ; Débardage à cheval ; etc.) ?

24. Votre collectivité gère-t-elle des zones agricoles ?

- ☐ Non concerné (pas de milieux à gérer)
- ☐ Non
- ☐ Oui

- ☐ En régie
- ☐ Par bail
- ☐ Convention d'occupation précaire

Si oui, avez-vous fait certifier cette gestion (AB, ...) ou intégré des clauses environnementales ou des obligations réelles environnementales ?

- ☐ Non
- ☐ Oui

Si oui, précisez :

Si oui, menez-vous d'autres actions de gestion favorable à la biodiversité sur vos espaces agricoles ?

- ☐ Non
- ☐ Oui

Si oui, précisez lesquelles (maintien et/ou création de haies, maintien ou création de bosquet ou d'arbres isolés, conservation de mares ou de zones humides...)

⁴³ Guide technique et Fiches techniques : <https://agriculture.gouv.fr/un-guide-technique-sur-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old>

25. Votre collectivité encourage-t-elle la mise en œuvre des pratiques de gestion favorable à la biodiversité auprès des exploitations agricoles, sylvicoles ou halieutiques sur son territoire (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques⁴⁴, Certification Haute Valeur Environnementale niveau 3⁴⁵, concours prairies fleuries⁴⁶, agriculture biologique⁴⁷, agroforesterie⁴⁸, agro-écologie⁴⁹, etc.) ?

☐ Non

☐ Oui,

Si oui, précisez lesquelles et comment ? :

26. Votre collectivité mène-t-elle des actions de gestion alternative des eaux pluviales et d'économies d'eau sur les espaces publics ? (Récupération et réutilisation des eaux de pluie ; Réutilisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration ; Absence de canon à neige nécessitant le recours à des captages d'un réseau de sources ou cours d'eau ; Economie d'eau d'arrosage, Recherche de fuites, etc.)

☐ Non

☐ Oui

Si oui, précisez lesquelles ?

⁴⁴ <https://agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-climatique-maec-et-aides-lagriculture-biologique>

⁴⁵ <https://certification.afnor.org/environnement/certification-haute-valeur-environnementale-niveau-3>

⁴⁶ <http://www.parcsnationaux.fr/fr/des-actions/agriculture/concours-des-prairies-fleuries>

⁴⁷ <https://agriculture.gouv.fr/lagriculture-biologique-1>

⁴⁸ <https://www.agroforesterie.fr/definition-agroforesterie.php>

⁴⁹ <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagroecologie>

AMBITION 7 : DEVELOPPER LES PARTENARIATS ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE.

27. Votre collectivité consulte-t-elle des partenaires ou des spécialistes et acteurs dans la mise en œuvre de ses actions de préservation, de reconquête ou de restauration de la biodiversité ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, qui et pour quels types d'actions ?

☐ Autres collectivités locales. Précisez, lesquelles :

☐ Associations naturalistes et/ou de protection et d'éducation à l'environnement. Précisez, lesquelles :

☐ Chercheurs (sciences humaines et sociales, sciences de l'environnement,...). Précisez, lesquels :

☐ Entreprises (réseaux de transports eau-énergie par exemple)

☐ Agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, etc

☐ Agences et bureaux d'études (écologues, architectes, paysagistes, ...). Précisez, lesquels :

☐ Autres : Office Français de la Biodiversité, gestionnaires d'espaces naturels protégés, gestionnaire de bassins versants, organismes consulaires, etc. Précisez, lesquels :

28. Votre collectivité incite-t-elle les acteurs privés (bailleurs sociaux, aménageurs, entreprises, exploitants agricoles, propriétaires fonciers, professionnels du tourisme, commerçants, associations, ...) de son territoire à mener des actions pour préserver, reconquérir ou restaurer la biodiversité ? (Obligation réelle environnementale⁵⁰, action de sensibilisation, pollution lumineuse⁵¹, charte, règlement local de publicité, mécénat, Entreprise engagé pour la nature (EEN)⁵², refuge LPO pour les entreprises⁵³, etc.)

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez les acteurs concernés et les actions menées :

⁵⁰Obligations réelles environnementales (ORE) : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>

⁵¹REX sensibilisation des commerçants MNCA : <https://www.nicecotedazur.org/wp-content/uploads/2023/12/plaquette-pollution-lumineuse-commerçants-mnca.pdf>

⁵²EEN : <https://www.arbe-regionsud.org/28360-dispositif-engages-pour-la-nature.html>

⁵³ <https://www.lpo.fr/s-engager-a-nos-cotes/creer-un-refuge-lpo/dans-mon-entreprise>

29. Votre collectivité met-elle en œuvre un programme de formation^{54 55} de ses agents à la préservation de la biodiversité pour une prise en compte transversale de la biodiversité au sein de ses différents services et à une montée en compétences et connaissances ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez comment et quels services sont concernés ? :

Si oui, précisez quelles catégories d'agents et/ou fonctions ?

Si oui, précisez le nombre d'agents formés ?

Si oui, précisez des exemples de formations effectuées :

30. Votre collectivité met-elle en œuvre un programme de formation⁵⁶ (formation théorique /visite de terrain/voyage d'étude, etc.) sur la biodiversité pour les élus ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui précisez, le nombre d'élus concernés et leurs délégations :

Si oui, précisez les exemples de formations effectuées :

31. Votre collectivité communique-t-elle sur sa démarche biodiversité en interne (bulletin municipal, site internet, media...) ou en externe de son territoire ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez comment ?

32. Votre collectivité met-elle en place une gouvernance associant les habitants sur la biodiversité et la relation aux vivants (Conseil local de la biodiversité, conseil local des jeunes biodiversité, parlement du vivant, etc.) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, précisez

⁵⁴ Les formations du CNFPT et de l'OFB en lien avec la biodiversité : <https://formation.ofb.fr>

⁵⁵ Formation LPO : <https://paca.lpo.fr/formation/rechercher-une-formation>

⁵⁶ Catalogue de visite inspirantes « Biodiv'Tour » pour bénéficier de retour d'expérience des collectivités engagées en faveur de la biodiversité : <https://www.arbe-regionsud.org/biodivtour>

AMBITION 8 : DEVELOPPER DES PROGRAMMES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION A LA BIODIVERSITE

33. Votre collectivité a-t-elle formalisé une stratégie d'éducation à l'environnement qui prenne en compte la biodiversité ?

- ☐ Non
☐ Oui

Merci de nous indiquer le lien internet, pour la télécharger ou de la joindre en PJ.

34. Quels types d'actions d'information et de sensibilisation à la biodiversité la collectivité met-elle en place ? (Labellisation école, organisation d'évènement type fête de la nature, défis nature, soutien à des associations, chantier-nature, permis de végétaliser, budget participatif sur les questions relatives à la biodiversité, refuge LPO pour les écoles⁵⁷ ou les particuliers⁵⁸, ...)

Préciser, quelles actions et pour quel type de public :

35. Votre collectivité met-elle en place des processus participatifs de collecte de données d'observations naturalistes⁵⁹ par les habitants ou les acteurs locaux (sciences participatives) ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, lesquelles ? (Observatoire de la biodiversité des jardins ; Suivi photographique des insectes pollinisateurs (SPIPOLL)⁶⁰ ; autres protocoles d'observation Vigie-nature, vigie flore, vigie chiro, suivi temporel des libellules, etc.)

Préciser :

36. Votre collectivité a-t-elle des équipements ou des lieux pédagogiques tournés vers les sujets de biodiversité ? Préciser lesquels ? (Jardins partagés, aires éducatives, mare pédagogique, centre d'information environnement, ...)

Espaces publics : précisez le nombre ; Espaces privés, précisez le nombre

⁵⁷ <https://www.lpo.fr/s-engager-a-nos-cotes/creer-un-refuge-lpo/dans-mon-etablissement>

⁵⁸ <https://www.lpo.fr/s-engager-a-nos-cotes/creer-un-refuge-lpo/dans-mon-jardin-terrain-prive>
<https://www.lpo.fr/s-engager-a-nos-cotes/creer-un-refuge-lpo/sur-mon-balcon>

⁵⁹ Site Vigie Nature : différents observatoires à destination des citoyens, des enseignants : <https://www.vigienature.fr/fr/trouver-un-protocole>

⁶⁰ <https://www.vigienature.fr/fr/spipoll>

37. Votre collectivité met-elle en place une communication auprès des administrés et auprès des acteurs de son territoire sur les nouveaux arrêtés préfectoraux liés aux obligations légales de débroussaillage ? (Communication des nouveaux arrêtés permettant l'articulation des travaux de débroussaillage et les enjeux de protection des espèces et des habitats⁶¹ : maintien des îlots de végétation, préservation d'arbres à cavités ou d'arbres morts sur pied, % d'une surface minimale sans intervention, etc.)

☐ Non

☐ Oui

Si oui, précisez comment

⁶¹Guide et fiches techniques <https://agriculture.gouv.fr/un-guide-technique-sur-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old>

PARTIE C : PRESENTATION DE VOTRE PROJET GLOBAL POUR LA BIODIVERSITE

PLAN ET STRATEGIE – AMBITION SUPRA

Cette partie permet de **présenter votre projet pour préserver, restaurer, reconquérir et valoriser la biodiversité de votre territoire**. Cette partie sera votre feuille de route pour les trois ans à venir.

Nous vous invitons à :

- **Présenter les principaux enjeux de biodiversité** de votre territoire,
- **Décrire de façon synthétique votre projet global** en matière de préservation, restauration et reconquête de la biodiversité sur 3 ans et présenter votre programmation d'actions.

Pour vous guider dans la présentation de votre projet, nous vous proposons de remplir les différentes informations en répondant à plusieurs questions. Ce projet doit vous permettre de progresser sur les éventuels sujets lacunaires identifiés via le bilan des pratiques actuelles.

Pour rappel, le tableau détaillé des 8 ambitions et des 29 engagements constitue le périmètre de TEN, permettant d'identifier les types d'actions éligibles à la reconnaissance TEN.

1. Avez-vous réalisé un plan, une stratégie ou un schéma Biodiversité ⁶²? Si oui, merci d'indiquer les partenaires qui y ont participé et de joindre le document ou d'indiquer le lien pour le télécharger, ci-dessous.
2. Votre collectivité s'est-elle dotée de moyens de pilotage et d'animation pour suivre cette démarche biodiversité sur son territoire (recrutement d'un chargé de mission, mise en place d'une gouvernance, etc.) ?
3. Avez-vous intégré des enjeux liés à la biodiversité dans votre commande publique ?
4. Votre collectivité a-t-elle un budget dédié à la biodiversité ?
5. Connaissez-vous la dotation aménité rurale⁶³ ?
6. Bénéficiez-vous de cette dotation ?
7. A titre d'information, l'utilisez-vous pour financer des actions en lien avec la biodiversité ? Si oui, merci d'indiquer lesquelles ?

⁶² [Comment réaliser son plan local pour la biodiversité ?](#)

⁶³ Aménités rurales : <https://www.ecologie.gouv.fr/dossiers/france-ruralites-apporter-solutions-aux-habitants-milieu-rural/amenites-rurales>

ATOUTS - PRESSIONS - ENJEUX

Quelles sont les principaux atouts et menaces ainsi que les principales difficultés et écueils potentiels identifiés pour agir en faveur de la biodiversité sur votre territoire ? Cette question est à relier avec les 5 pressions majeures⁶⁴ qui s'exercent sur la biodiversité.

8. Selon vous, quels sont les principaux enjeux de biodiversité sur votre territoire ?

Attention les enjeux doivent être plus précis que les ambitions ou engagements du dispositif TEN. Il s'agit d'identifier ce qui est en jeu sur le territoire, ce que l'on a à perdre ou à gagner pour la biodiversité et de faire un choix stratégique. On l'identifie toujours par rapport à un constat (atouts, menaces)

Exemples :

- La préservation et la conservation d'une colonie de chiroptère (espèces protégées)
- Une prise de conscience sociétale de l'importance de la biodiversité et de son érosion due aux activités humaines.
- Le maintien de la biodiversité sur les espaces agricoles de mon territoire
- Le maintien de continuités écologiques dans l'espace urbain.

⁶⁴ <https://www.arbe-regionsud.org/34993-fiches-indicateurs-dynamiques-et-pressions.html>

PROJET GLOBAL

9. Présenter et expliquer votre projet global en précisant à quels enjeux identifiés il répond ?

10. Préciser les objectifs retenus pour chacun des enjeux auxquels vous souhaitez répondre ?

11. Présentez votre liste d'actions à venir en réponse aux objectifs fixés et détailler dans la partie D les 2 à 6 fiches actions que vous souhaitez présenter pour votre candidature ?

12. Précisez si votre programme d'actions est issu d'un Atlas de la Biodiversité Communale [ABC] ? Si, oui merci de le fournir en PJ.

PARTIE D : PRESENTATION DES FICHES ACTIONS

Cette partie permet de détailler, parmi votre programme d'actions à venir, de **2 à 6 fiches actions maximum, selon la taille de votre collectivité.**

- Pour les collectivités de moins de 2 000 habitants : 2 à 6 actions
- Pour les collectivités entre 2000 habitants et 10 000 habitants : 3 à 6 actions
- Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants : 4 à 6 actions

Les fiches actions qui seront détaillées devront **répondre à minima à 2 ambitions** et respecter différents critères pour être éligibles à la reconnaissance TEN.

Pour rappel, chacune des fiches actions devra être :

- **Organisée et additionnelle** : l'action devra être suffisamment bien décrite et construite. Elle devra aller au-delà de la réglementation (les actions visant à répondre à une obligation réglementaire ne sont pas éligibles ainsi que les actions de compensation environnementale) et au-delà de la politique actuelle ou passée. L'action devra permettre d'enrichir d'autres actions et de progresser (transposition de l'action à d'autres lieux, élargissement du périmètre de l'action, implication de nouvelles cibles),
- **Contextualisée et cohérente** : l'action est cohérente avec l'étendue des enjeux de la collectivité et l'étendue du territoire (phase préalable de connaissance pour établir un lien explicite avec la biodiversité et avec les enjeux locaux, régionaux, etc). Au-delà de répondre au cadre de référence des ambitions et des engagements, chaque action doit répondre à un/des objectifs opérationnels spécifiques,
- **Planifiée** : en identifiant les différentes phases (études, conception, mise en œuvre, ...), la durée de chacune, les échéances de réalisation envisagées,
- **Impliquante et améliorante** : en associant différentes parties prenantes (interne et externe) et en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue (objectifs et mise en œuvre),
- **Mesurable et impactante** : l'action doit avoir des effets positifs directs significatifs sur la biodiversité et être mesurable à une échéance à 3 ans. Elle devra contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre,
- **Proportionnée et réaliste** : les moyens humains, techniques et financiers seront précisés au regard des objectifs fixés, de la taille de la collectivité, de ses compétences et de son contexte.

Si la mise en œuvre d'une fiche action va au-delà de trois ans, vous devez préciser les phases qui seront menées dans les trois ans afin de pouvoir procéder à leur évaluation.

Cette fiche est à dupliquer pour chaque action que vous souhaitez déposer.

Vous avez la possibilité de joindre des pièces jointes pour chaque fiche de façon illimitée.

FICHE ACTION

- **Titre de l'action :**

- **Ambition(s) TEN choisie(s) :** une action peut répondre à plusieurs ambitions

- **Référent de l'action au sein de la collectivité :**

- **Contexte de l'action :** enjeux et objectifs opérationnels qui ont conduit à engager l'action et problématique à laquelle la collectivité veut répondre et apporter une solution ou améliorer la situation actuelle

- **Partenariats envisagés :** maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenariats envisagés (interne et en externe) et moyens dédiés (financiers, techniques, humains). Préciser les structures accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'étude naturaliste, écologue, ...)

- **Méthode et mise en œuvre envisagées :** objectifs et périmètre de l'action, phase préalable de connaissance, outils et démarches, calendrier prévisionnel ou étapes de mises en œuvre, réalisations prévues

- **Résultats attendus :** suivi de l'action, proposition d'indicateurs de réalisation, d'impacts attendus sur la biodiversité

- **Budget prévisionnel :** il s'agit d'avoir une estimation du coût de l'action) :

- **Plan de financement de l'action :** il s'agit d'avoir une estimation des pistes de financement possibles. Il est possible d'indiquer que vous êtes en recherche de financement pour la réalisation de cette action

- **Limites et conditions de réussite :**

- **Besoins en accompagnement** (point de blocage, besoin technique, montage financier, conseil, avis, ...) :

- **Résumé de l'action en 550 signes maximum**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Afin d'illustrer votre engagement pour la biodiversité sur le site national « Engagé pour la nature » (<https://engagespourlanature.ofb.fr>), sur le site de l'ARBE Provence Alpes Côte d'Azur (<https://www.arbe-regionsud.org>) et sur toutes communications réalisées par l'ARBE sur le sujet, merci de nous transmettre une photo de votre collectivité avec légende et crédits photo.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous disposez ci-après d'un espace vous permettant de présenter des informations complémentaires (actions réalisées ou en cours)

VOS RÉACTIONS

Merci de nous faire part de vos commentaires quant à la facilité ou non avec laquelle vous avez pu répondre à ce formulaire. N'hésitez pas à nous proposer d'éventuelles améliorations.

COLLECTIF REGIONAL



Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
www.maregionsud.fr



Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement (DREAL)
16 rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 Marseille Cedex 3
www.paca.developpement-durable.gouv.fr/

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt (DRAAF)
132 Boulevard de Paris
13003 Marseille
<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>



Office Français de la Biodiversité - Direction
interrégionale Provence Alpes Côte d'Azur et Corse
Les Jardins de la Duranne – Bâtiment A
510 rue René Descartes- CS 10458
13090 Aix-en-Provence Cedex 3
www.ofb.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur



OPERATEUR /ANIMATEUR

Agence Régionale de la Biodiversité et
l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur
22 rue Sainte-Barbe - CS 80573
13205 Marseille Cedex 1
www.arbe-regionsud.org/